

Fiche d'information et de conseil préalable à la souscription du contrat

Assurance Grossesse - Serenity

(En application des articles L. 112-2 et suivants et L. 521-1 et suivants du Code des assurances)

1. Présentation de Buono Pregnancy AB

Buono Pregnancy AB est un intermédiaire d'assurance suédois qui exerce en Suède. La société est immatriculée auprès du Bolagsverket sous le numéro d'identification unique 559203-7633, son siège social est situé sis Skomakaregatan 2, 211 34 Malmö et son capital social est de SEK 640,050.

Coordinnées de Buono Pregnancy :

Adresse postale :

Buono Pregnancy AB
Skomakaregatan 2
211 34 Malmö, Sweden

Téléphone : +46 768 53 01 63

E-Mail : insurance@serenity-for-families.com

Dans le cadre de la distribution de contrats d'assurance Grossesse, Buono Pregnancy n'est pas lié avec un ou plusieurs assureurs par des accords d'exclusivité pour ce type de contrat. Toutefois Buono Pregnancy n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats offerts sur le marché et travaille principalement avec Chubb European Group SE, branche suédoise, inscrit au registre des sociétés sous le numéro 516403-5601 et situé Birger Jarlsgatan 43, 111 45 Stockholm. Chubb European Group SE est une entreprise régie par les dispositions du code des assurances français, immatriculée sous le numéro 450 327 374 RCS Nanterre et dont le siège social est le suivant : La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France. Chubb European Group SE a un capital social entièrement libéré de 896 176 662 € et est contrôlé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09. Les activités de la succursale sont également soumises au contrôle de la FSA suédoise (Finansinspektionen).

Buono Pregnancy ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Par ailleurs, Buono Pregnancy déclare :

- Ne pas détenir une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10% des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ;
- Ne pas être détenue par une entreprise d'assurance à travers une participation directe supérieure à 10% du capital ;
- Percevoir une commission incluse dans la cotisation et qui lui est versée directement par l'assureur.

2. Vos exigences et vos besoins d'assurance

Vous nous avez fait part de votre volonté de souscrire en ligne une Assurance Grossesse - Serenity.

La sincérité des réponses que vous avez apportées dans le questionnaire en ligne est essentielle. Nous vous rappelons que toute fausse déclaration peut vous exposer aux sanctions suivantes :

- Nullité du contrat d'assurance en cas de fausse déclaration intentionnelle (article L. 113-8 du Code des assurances) ;
- Majoration de la cotisation ou résiliation du contrat en cas d'omission ou de déclaration inexacte non intentionnelle constatée avant tout sinistre (article L.113-9 du Code des assurances) ;
- Réduction de l'indemnité en proportion du taux des cotisations payées par rapport au taux des cotisations qui auraient été dues si les risques avaient été complètement et exactement déclarés si la constatation de l'omission ou de déclaration inexacte non intentionnelle est constatée après un sinistre (article L. 113-9 du Code des assurances).

Vos besoins et exigences

Vous souhaitez bénéficier de garanties d'assurance pour Vous protéger ainsi que Votre Partenaire et l'Enfant que Vous portez en cas de :

- ✓ Décès accidentel ou d'invalidité accidentelle.
- ✓ Traumatisme lié à la mortinatalité.
- ✓ Séjour à l'hôpital en cas de complication de la grossesse.
- ✓ Anomalies/malformations congénitales ;
- ✓ Séjour à l'hôpital de l'Enfant que vous portez ;
- ✓ Cicatrice de l'Enfant que vous portez.

Vous souhaitez bénéficier d'une couverture pour un traitement thérapeutique de crise (à la suite d'un décès ou d'une invalidité).

3. La proposition de Buono Pregnancy

A partir des informations récoltées dans le questionnaire en ligne et dont la synthèse des réponses figure ci-dessus Buono Pregnancy vous recommande de souscrire le contrat d'assurance grossesse - Serenity auprès de Chubb European Group SE, succursale suédoise, dans la mesure où il constitue une solution adaptée au regard de votre situation et cohérente avec vos besoins et exigences que vous avez exprimés.

Vos besoins et vos exigences peuvent évoluer dans le temps. Nous vous invitons à vérifier régulièrement la bonne adéquation de votre contrat. Il vous appartient de nous contacter si l'une des informations contenues dans le présent document devenait obsolète ou inexacte ou si vos exigences ou besoins venaient à changer.

Conditions de souscription

La souscription du contrat doit être effectuée sur le site internet ou l'application Serenity par une femme enceinte à partir de la 16^{ème} Semaine de grossesse et au plus tard la veille du jour de l'accouchement :

- a) ayant effectué l'Examen prénatal obligatoire du premier trimestre ;
- b) résidente sur le territoire français ;
- c) âgée d'au moins 18 ans et de moins de 50 ans.

Présentation du contrat recommandé par Buono Pregnancy

L'assureur du contrat d'assurance est Chubb European Group SE, succursale suédoise, est inscrite au registre des sociétés sous le numéro 516403-5601 et est située Birger Jarlsgatan 43, 111 45 Stockholm. Chubb European Group SE est une entreprise régie par les dispositions du code des assurances français, immatriculée sous le numéro 450 327 374 RCS Nanterre et dont le siège social est le suivant : La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France. Chubb European Group SE a un capital social entièrement libéré de 896 176 662 € et est contrôlé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09. Les activités de la succursale sont également soumises au contrôle de la FSA suédoise (Finansinspektionen).

Le contrat d'assurance est proposé en France en libre prestation de services.

Durée du contrat d'assurance et période d'assurance

(i) Durée du contrat d'assurance

- Début du contrat : l'Assurance Grossesse Serenity que Vous souscrivez prend effet le **lendemain de la date de paiement de la prime**.
- Fin du contrat : après l'anniversaire des six mois de l'Enfant, l'assurance prend fin automatiquement.

(ii) Période d'assurance

La date d'effet du contrat est fixée dans le certificat de garantie.

Assuré	Période d'assurance
La Femme enceinte	Dès le lendemain de la souscription du contrat (à partir de la 16 ^{ème} semaine de grossesse et sous réserve du paiement de la prime) jusqu'à l'anniversaire des six mois de l'Enfant.
Le Partenaire	
L'Enfant	<p>Pour les Anomalies/malformations congénitales : du lendemain de la souscription de l'assurance (sous réserve du paiement de la prime) jusqu'à l'anniversaire des six mois de l'Enfant</p> <p>Pour les autres garanties une fois l'Enfant né, sous réserve du paiement de la prime et au plus tôt après 24 semaines de grossesse révolues, jusqu'à l'anniversaire des six mois de l'Enfant.</p>

Tableau récapitulatif des garanties

Assurés	Garanties	Plafond
Les Parents (avant et après la naissance de l'Enfant) et l'Enfant (après sa naissance)	Décès accidentel	5 000 €
	Invalidité accidentelle de 10 à 100 %	jusqu'à 10 000 €
Les Parents	Thérapie de crise	jusqu'à 500€, dans la limite de 5 séances
	Indemnité pour traumatisme lié à la mortinatalité	jusqu'à 1 500 €
La Femme Enceinte	Séjour à l'hôpital en cas de complication de la grossesse (minimum 4 jours consécutifs)	20 € / jour max. jusqu'à la naissance de l'enfant
L'Enfant	Anomalies/malformations congénitales	Groupe 1 : 2 500 €

		Groupe 2 : 5 000 €
	Séjour à l'hôpital (minimum 7 jours consécutifs)	20 € / jour max. 180 jours
	Cicatrices	jusqu'à 1 500 €

Pour connaître les détails de votre couverture d'assurance, y compris ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas, merci de Vous référer aux sections du chapitre 5 : « Description des garanties » des conditions générales de votre contrat.

Principales exclusions

En plus des exclusions spécifiques à chaque garantie, le contrat d'assurance ne couvre pas :

- **Les Anomalies révélées lors de l'Examen prénatal du premier trimestre (autour de la 12^e semaine de grossesse) ;**
- **Les grossesses qui n'ont pas fait l'objet d'un Examen prénatal du premier trimestre ;**
- **Les maladies préexistantes à la souscription du contrat d'assurance.**
- **Sinistre dont les symptômes sont apparus ou dont le diagnostic a été posé avant la souscription du contrat d'assurance.**
- **Séjour dans un établissement hospitalier qui a pour origine un checkup.**
- **Séjour dans une maison de repos et de convalescence.**
- **Séjour dans un établissement psychiatrique.**
- **Hospitalisation consécutive à un accident antérieur à la souscription du contrat d'assurance.**
- **Les Accidents :**
 - o **Causés ou provoqués intentionnellement par l'Assuré ;**
 - o **Dus à la démence de l'Assuré ;**
 - o **Dus à la conduite de l'Assuré en état d'ivresse lorsque le taux d'alcoolémie est égal ou supérieur au taux légal en vigueur dans le pays où a lieu l'accident ;**
 - o **Dus à l'usage par l'Assuré de drogues, stupéfiants ou tranquillisants non prescrits médicalement ;**
 - o **Causés par le suicide ou une tentative de suicide de l'Assuré**
 - o **Provoqués par la guerre étrangère ;**
 - o **Provoqués par la guerre civile ;**
 - o **Qui résultent de la manipulation volontaire par l'Assuré d'un engin de guerre ou d'une arme dont la détention est interdite ;**
 - o **Résultant des effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de transmutation du noyau d'atome ou de radioactivité, ainsi que des effets de radiations provoqués par l'accélération artificielle des particules ;**
 - o **Résultant de la pratique d'un sport en tant que professionnel ;**
 - o **Survenant lorsque l'Assuré pratique un sport de combat et un sport aérien ;**
 - o **Survenant lorsque l'Assuré effectue un voyage aérien autrement que comme passager payant d'un avion ou d'un hélicoptère appartenant et exploité par une compagnie régulière ou "charter" dûment agréée pour le transport payant des passagers sur lignes régulières.**

Montant total de la cotisation et mode de paiement de la cotisation

Montant de la prime : 99,80 € (dont 8,25 € de taxes d'assurance)

La prime est payable en totalité à la souscription du contrat. Son montant est indiqué dans le certificat d'assurance.

La prime, les frais accessoires ainsi que les impôts et taxes sur les conventions d'assurance sont payables par tout moyen proposé par l'Assureur, à la date indiquée dans le certificat d'assurance et payable au siège de l'Assureur.

Le paiement de la prime est dû le jour de la souscription du contrat d'assurance. Elle est payable en totalité par carte bancaire ou chèque à la souscription du contrat.

Le paiement intervient, avec l'accord exprès de l'Assuré, à partir de la date d'effet du Contrat, soit avant la date d'expiration du délai de renonciation.

4. Durée de validité des informations

Toutes les informations et documents qui vous sont transmis préalablement à la conclusion du contrat d'assurance sont valables pendant une durée de 1 mois.

5. Droit de renonciation en matière de commercialisation à distance

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-2-1 du Code des assurances, si le contrat d'assurance a été conclu par le biais de la vente à distance (par exemple dans le cadre d'une vente en ligne), et si l'Assuré a conclu le contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de l'activité commerciale ou professionnelle de l'Assuré, vous disposez d'un droit de renonciation sans avoir à fournir d'explication ni à supporter de pénalité pendant une période de quatorze (14) jours calendaires. Ce délai commence à courir :

- a. Soit à compter du jour de la conclusion du contrat à distance ;
- b. Soit à compter du jour où vous avez reçu les conditions contractuelles et les informations si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée ci-dessus.

Dans ce cas, l'Assuré doit contacter Chubb en envoyant un mail chubbdirect@chubb.com ou en appelant au +33 1 55 91 45 55 ; selon le modèle suivant : « *Je soussignée, [Nom, Prénom] demeurant à [Adresse], déclare renoncer à la souscription du contrat d'Assurance « Grossesse de Serenity » [numéro de contrat] dans les conditions de l'article L. 112-2-1 du Code des assurances. Date et Lieu, Signature* ».

L'Assuré recevra le remboursement intégral de la cotisation déjà versée dans un délai de 30 (trente) jours, sous réserve qu'il n'ait pas expressément demandé l'indemnisation d'un sinistre au cours de cette période.

6. Réclamations et médiation

Réclamations

Chubb European Group SE

Mail : reclamationclient@chubb.com

Ligne téléphone : +33 1 55 91 48 69

Vous trouverez des informations supplémentaires sur notre site internet :

<https://www.chubb.com/fr-fr/particuliers/reclamation.html>

Conformément à la Recommandation 2024-R-02 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, en cas de réclamation, Nous Nous engageons à accuser réception de votre demande au plus tard dans les dix (10) Jours ouvrables qui suivent l'envoi de celle-ci et, à y répondre au plus tard dans les deux (2) mois.

Médiation et voie judiciaire

Sans préjudice des recours judiciaires dont dispose l'Assuré en cas de désaccord avec l'Assureur sur l'exécution du présent contrat, l'Assuré peut, en tout état de cause et avant toute procédure judiciaire, saisir Le Médiateur de l'Assurance dans les deux (2) Mois suivants l'envoi de sa première demande à l'adresse suivante :

www.mediation-assurance.org

La Médiation de l'assurance

TSA 50110

75441 Paris Cedex 09

7. Coordonnées de l'autorité de contrôle

L'autorité chargée du contrôle de l'assureur est l'ACPR :

Adresse postale:

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR),
4 place de Budapest
75009 Paris
Tél : +33 (0)1 49 95 40 00

Les activités de la succursale sont également soumises au contrôle de la FSA suédoise (Finansinspektionen).

8. Langue utilisée - droit applicable

Le présent contrat est régi par le Code des assurances et le droit français. Tout litige y afférent, en ce compris tout litige afférent à sa validité ou à son interprétation, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français territorialement compétents. Le présent contrat est rédigé en français.

9. Modalités de souscription au contrat

Le contrat d'assurance est conclu dès l'émission de l'accusé de réception de Buono Pregnancy qui vous sera adressé en même temps que vos documents contractuels.

10. Protection des données

Nous utilisons les informations personnelles que vous Nous transmettez ou, le cas échéant, que vous transmettez à votre courtier d'assurance pour la souscription et la gestion de cette police d'assurance, y compris en cas de sinistre relatif à celle-ci.

Ces informations comprennent vos coordonnées élémentaires telles que vos nom et prénom, votre adresse et le numéro de police, mais peuvent aussi comprendre davantage de données vous concernant (par exemple, vos âge, état de santé, situation patrimoniale, historique de sinistres) si celles-ci sont pertinentes au regard du risque que Nous assurons, des services que Nous fournissons ou des sinistres que vous Nous déclarez.

Nous faisons partie d'un groupe mondial et vos informations personnelles peuvent être partagées avec d'autres sociétés de notre groupe, situées dans des pays étrangers, si ce transfert de données est indispensable à la gestion ou l'exécution de cette police d'assurance, ou à la conservation de vos données. Nous utilisons également des prestataires de services de confiance, qui peuvent avoir un accès à vos informations personnelles, conformément à nos instructions et sous notre contrôle.

Vous bénéficiez de droits relatifs à vos données personnelles, notamment mais pas exclusivement de droits d'accès et de rectification ainsi que, dans certains cas, d'un droit à l'effacement de vos données.

Cette section est une version courte de l'utilisation que Nous faisons de vos données personnelles. Pour obtenir davantage d'informations, Nous recommandons fortement la lecture de notre Politique de confidentialité principale, disponible au lien suivant : www.chubb.com/fr-fr/footer/politique-de-confidentialite-en-ligne.html